

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 03 AVRIL 2023

A l'ouverture de la séance :

Conseillers en exercice	11	L'an deux mille vingt-trois, le 03 avril à 18h00 le Conseil Municipal de la commune du Sauze du Lac était assemblé en session ordinaire, à la Mairie du Sauze du Lac, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur RAIZER Bernard, Maire.
Conseillers présents	08	
Conseillers absents	03	
Conseillers représentés	03	
•		
Convocation reçue par les conseillers municipaux le 28 mars 2023	00	Présents : Bernard RAIZER, Daniel BOSQUET, Jaques BONNIN, Jacqueline DURAND, Dominique FAYEAUX, Carine GALLI, Cédric GILLY, Jean-Michel MAURE.
		Absents : Annemarie BART, Fabrice BELLET, Jean REY
		Représentés : Fabrice BELLET par Jean-Michel MAURE
		Annemarie BART par Jacques BONNIN
		Jean REY par Bernard RAIZER

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire présente Monsieur Christophe PIANA, directeur du SMADESEP (Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon) qui vient présenter le projet d'installation de jet ski à Port-Saint-Pierre. Il laisse la parole à Monsieur Christophe PIANA.

Monsieur Christophe PIANA prend la parole pour évoquer du projet de jet-skis de Monsieur Anthony PARIS. Il explique la différence entre les jet-skis thermiques et les jet-skis électriques. Il explique que le projet de Monsieur Anthony PARIS est une activité de balades en jet-skis électriques. Cependant le jet ski électrique n'est pas encore agréé en France. Il devrait l'être dans le courant de l'année 2023.

Il informe que Monsieur Anthony PARIS souhaite commencer son activité avec des jet-skis thermiques le temps d'avoir l'autorisation pour les jets-skis électriques. La commission a donné un avis favorable à cette proposition à la condition qu'il ne s'agisse que d'une phase transitoire avec un maximum de 2 années d'utilisation de du matériel thermique.

Monsieur Christophe PIANA rappelle qu'une démonstration de jet-skis thermiques a été faite sur la plage de Savines Le Lac avec les deux adjoints de la commune.

La démonstration avait pour but de montrer que, bien que thermique, il est très différent des jet-skis normaux, leurs indices de pollution et sonores sont inférieurs à un jet ski normal et un bateau à moteur.

Monsieur Daniel BOSQUET intervient et précise qu'en effet même à grande vitesse le jet ski n'est pas bruyant. Monsieur Christophe PIANA revient sur l'activité que Monsieur Anthony PARIS propose : c'est une activité qui sera encadré par Monsieur Anthony PARIS qui est diplômé pour ce type d'activité. Les balades seront guidées tout en suivant toujours suivies du moniteur il aura accès à des coupes circuit en cas de problème.

Monsieur Dominique FAYEAUX demande où seront situés les jet-skis.

Monsieur Christophe PIANA répond qu'ils seront sur le ponton publics en mobilisant 2 places pour 4 jet-skis. Il rajoute également que Monsieur Anthony PARIS a le projet d'une 2^{ème} activité de bouée tractée en précisant que ça ne sera pas cette année. Le but étant de récupérer l'AOT et le bâtiment des bouées tractées afin qu'il reconstruise un bâtiment en accord avec la charte architecturale.

Madame Jacqueline DURAND demande si cette activité va gêner la baignade sur plage de Port Saint Pierre ?

Monsieur Christophe PIANA lui répond négativement car dans la zone de baignade les jet-skis sont interdits et dans le chenal les jet-skis ne doivent pas dépassés 5 km/h.

Monsieur Dominique FAYEAUX demande si les jet-skis seront identifiables ?

Monsieur Christophe PIANA lui répond qu'ils seront normalement repérables.

Il rajoute que Monsieur Anthony PARIS souhaite faire une demi-journée de découverte pour la commune afin de pouvoir présenter son activité.

Messieurs Daniel BOSQUET, 2^{ème} adjoint et Jacques BONNIN, 2^{ème} adjoint, ont pu constater lors d'une présentation à Savines le Lac, le peu de nuisances sonores que générerait cette activité

Monsieur le Maire profite de la venue de Monsieur Christophe PIANA pour lui demander ou en est le niveau de l'eau actuellement ?

Monsieur Christophe PIANA lui répond que l'enneigement est inférieur à la moyenne mais que le niveau d'eau est supérieur à la moyenne. Il argumente en précisant que si le stock de neige aurait fondu d'un coup il manquerait que 2 mètres dans le lac en sachant que depuis il y eu de la neige et de la pluie. Il en conclut que le niveau de l'eau pour cet été n'est pas inquiétant et que nous ne vivrons pas un été comme l'été dernier.

Monsieur Dominique FAYEAUX demande si le centre de secours sur la plage de Port Saint Pierre sera rénové. Monsieur Christophe PIANA répond que dans le cadre du plan de résilience il a été fait des choix dont, l'agrandissement de la plage, le projet d'adaptation de la plage en cas de grands manque d'eau, la création de sentier reliant Port Saint Pierre et le camping du Lauzet Ubaye ce qui réduirait le nombre de voiture et créerait un flux. Pour lui la priorité est d'abord les sanitaires (plomberie, ...).

Monsieur le Maire précise que l'entretien du poste de secours n'est pas très couteux. Mais Monsieur Christophe PIANA répond que la dotation n'est pas extensible. De plus, étant donné l'emplacement du poste de secours, il est nécessaire de le revoir car il est trop loin de la plage. Les travaux prioritaires étant ceux à faire dans les toilettes publiques de PSP

Monsieur Christophe PIANA quitte la salle à 18h50.

Monsieur le Maire annonce qu'il y a des pouvoirs pour cette séance :

- Fabrice BELLET donne pouvoir à Dominique FAYEAUX.
- Jean REY donne pouvoir à Bernard RAIZER.
- Annemarie BART donne pouvoir à Jacques BONNIN.

Monsieur Daniel BOSQUET est nommé secrétaire de séance.

EST INSCRIT A L'ORDRE DU JOUR DE CE CONSEIL MUNICIPAL :

Selon l'ordre du jour suivant :

- Approbation du conseil municipal du 06 mars 2023.
- Délibérations :
 - Autorisation installation jet ski thermique sur la plage de Port Saint Pierre
 - Compte de gestion
 - Compte administratif
- Questions diverses.
 - Débroussaillage
 - Embauche agent saisonnier
 - Foreston eau – étude de faisabilité sur le réseau de Port Saint Pierre
 - ...

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 06 mars 2023 :

Monsieur le Maire reprend les différents points évoqués lors du conseil municipal en date du 06 mars 2023.

Le Compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

I. Autorisation installation jet-skis thermiques sur la plage de Port Saint Pierre

Monsieur le Maire reprend la discussion concernant le projet jet ski et demande l'avis de chacun concernant ce projet.

Monsieur Dominique FAYEAUX précise que ses questions ont reçu les réponses nécessaires et dit qu'il n'y a pas de raison de refuser.

Madame Jacqueline DURAND demande si la plage de Port-Saint-Pierre sera la seule à accueillir des jet ski sur le lac de serre Ponçon.

Monsieur le Maire lui répond que c'était également en projet à la Bréole mais refusé par les habitants de la commune pour éviter la circulation dans le village. Nous sommes donc effectivement les seuls à avoir des jet-skis sur le lac. Il précise que lui n'était pas favorable pour cette activité de jet-skis thermiques au départ mais que cela ouvre les portes à l'évolution vers les jet-skis électriques.

Monsieur Dominique FAYEAUX demande l'avis aux adjoints qui ont pu déjà assister à une démonstration des jet-skis thermiques de Monsieur Anthony PARIS.

Monsieur Jacques BONNIN précise que les jet-skis sont certifiés basses émissions sonores.

Monsieur Jean Michel MAURE demande s'il y aura des plages horaires.

Monsieur le maire lui répond qu'elles seront identiques aux différentes bases sur la Plage de Port-Saint-Pierre. Madame Jaqueline DURAND souhaite donner une chance au projet en laissant une période transitoire de deux ans.

Monsieur le Maire précise que Monsieur Jean REY était en faveur de l'électrique mais pas pour le thermique.

Monsieur Jean-Michel MAURE pense que cela sera positif pour la plage de Port Saint Pierre.

Monsieur le Maire met au vote le projet de délibération : la délibération est votée à la majorité des membres présents et représentés.

Vote contre : Jean REY

II. Compte gestion

Monsieur le Maire présente la balance générale.

Monsieur le Maire met au vote le projet de délibération : la délibération est votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur Dominique FAYEAUX demande le cout du fleurissement pour la commune. Monsieur le Maire répond que le montant du fleurissement s'élève à 3200€ pour 110 bacs à fleurs, et 1290 €pour les arbustes, fleurs en pleine terre et jardinage. La prévision pour cette année sera identique.

III. Compte administratif

Monsieur le Maire sort de la salle du conseil municipal.

Monsieur Jacques BONNIN présente le compte administratif.

Monsieur Jacques BONNIN met au vote le projet de délibération : la délibération est votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

IV. Questions diverses

a) Débroussaillage

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le débroussaillage va avoir lieu et demande aux conseillers municipaux s'ils ont des demandes particulières.

b) Embauche agent saisonnier

Monsieur le maire rappelle que l'un des agents est à mi-temps et sera certainement absent en fonction des soins qui sont prévus.

Il précise également qu'il a contacté le saisonnier de l'année dernière qui pourrait certainement se rendre disponible.

Monsieur Dominique FAYEAUX demande quand est ce que la commune embauchera ce saisonnier.

Monsieur le Maire lui répond que la période d'embauche sera pour les mois de juillet et aout.

c) Projet « Bayle Coste du Lac » – étude de faisabilité sur le réseau de Port Saint Pierre

Monsieur le Maire informe que pour le projet Bayle Coste du Lac, il serait plus économique d'utiliser le pompage de Port Saint Pierre et d'approvisionner par ce biais leurs projet.

Il est donc plus intéressant financièrement de passer par le pompage de Port-Saint Pierre.

Au cours des discussions, le groupe Saunier et associés et Monsieur Sébastien GASQUET, ont estimé le coup de la mise en place d'un nouveau pompage à Port-Saint-Pierre à l'aide de l'étude d'un hydrologue. Ils ont proposé de définir un pourcentage des travaux à la charge de la commune.

Monsieur le Maire a refusé cette proposition.

En effet, la commune souhaite entretenir au fur et à mesure selon la nécessité et reste sur l'idée initiale de « zéro euros à la charge de la commune ».

Monsieur le Maire estime que le la problématique n'est pas qu'économique mais plutôt administrative et technique :

- techniquement, dans le cadre de la création d'une nouvelle zone de protection, celle-ci serait très vaste obligeant ainsi les propriétaires des terrains à limiter leurs utilisations.

- l'administrativement, la problématique serait que l'administration impose une nouvelle étude sur la zone de Port Saint Pierre en raison d'un pompage plus important. Monsieur le Maire estime qui si cela remet en cause la zone de protection actuelle et mettre en danger le système actuel, il refusera la mise en place d'un autre pompage à Port-Saint -Pierre.

Monsieur Jean Michel MAURE demande si l'on est sûr du zonage présenté.

Monsieur le Maire lui répond que ce n'est pas eux qui ont délimité la zone mais l'ARS.

Monsieur Jean Michel MAURE ne comprend pas pourquoi l'ARS propose d'aller pomper à Port Saint Pierre avec une zone datant de 97 au lieu d'en créer une nouvelle. Monsieur le Maire lui répond que l'ARS regarde le côté financier.

Monsieur Jean Michel MAURE estime que l'ARS devrait plutôt regarder la sécurité.

Monsieur Dominique FAYEAUX souhaite savoir qui devra payer les réparations en cas de problème. Monsieur le Maire répond que cela doublera le nombre de compteurs et donc les ressources.

Monsieur Dominique FAYEAUX demande qui va relever les compteurs. Monsieur le Maire lui répond que sa sera les agents techniques au même titre que les utilisateurs du village.

Monsieur Jacques BONNIN informe le conseil municipal que 180 compteurs posés représentent 180000 euros de recettes pour la commune

Il précise que le promoteur viendra au prochain conseil municipal afin d'évoquer le projet et répondre aux différentes questions.

Monsieur Michel MAURE craint que les coûts soient limités donc que les matériels ne soient pas de bonne qualité.

Monsieur Dominique FAYEAUX demande si l'eau sera mélangée à celle du village. Monsieur le Maire précise que le village sera, comme aujourd'hui, relié en 1^{er} lieu par l'eau des sources. Monsieur le Maire lui décrit le schéma de distribution.

d) Totem

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet de mise en place des totems aux entrées du village avance. Il présente le schéma proposé par l'entreprise Régis Ferré à l'ensemble des conseillers présents afin de savoir si la mairie demande le devis.

e) ONF – Demoiselles coiffées

Monsieur le Maire évoque le devis que l'ONF avait proposé lors du dernier conseil municipal.

Il propose de valider les travaux d'éclaircissement du chemin des demoiselles coiffées, ainsi qu'une étude pour la lutte contre les incendies afin de mettre en sécurité la forêt.

Madame Carine GALLI estime qu'il est important de ne pas laisser la végétation gêner la vue car les demoiselles coiffées est un site important pour la commune du Sauze du Lac.

Monsieur Dominique FAYEAUX demande si le chemin va être refait.

Monsieur Jacques BONNIN fait lecture de la proposition de l'ONF.

f) Sainte Barbe

Monsieur le Maire demande à Monsieur Jacques BONNIN de faire un point sur la cérémonie de la Sainte barbe.

Monsieur Jacques BONNIN précise qu'il y avait 150 personnes présentes (pompiers, officielle, représentants de la mairie, ...). Il y a eu un très bon retour de Monsieur Pierre CRAMPE et de sa première adjointe mais également des autorités.

Monsieur le Maire reprend la parole en remerciement l'ensemble des personnes qui ont participé à l'organisation de cette cérémonie.

Monsieur Dominique FAYEAUX estime que les deux voitures des locataires gênaient l'accès à la salle Lou Cercle.

Monsieur le Maire approuve cette remarque.

g) Animations

Madame Carine GALLI prend la parole concernant l'animation origami qui a eu lieu animé par Madame Annemarie BART, et précise que l'animation a beaucoup plu. Elle pense qu'il serait souhaitable d'en organiser une nouvelle.

Monsieur Jacques BONNIN précise que Madame Annemarie BART a prévu une animation qui aura lieu le 12 aout 2023 à Port Saint Pierre.

Monsieur le maire parle de la rencontre qu'il souhaitera organiser avec Monsieur Jean GILLY, la mairie a commandé deux médailles et aimerait lui offrir en main propre.

h) Travaux

Monsieur le Maire annonce la fin des travaux de la société AMCV au Demoiselles coiffées.

Les travaux sur le belvédère seront finis à la fin du mois d'Avril.

En ce qui concerne le City Parc, le terrassement devrait commencer dans la semaine.

i) Agents municipaux/ travaux

Monsieur Dominique FAYEAUX souhaite être informé des horaires des agents techniques. Monsieur le Maire répond que les agents exécutent leurs horaires afin de réaliser leur temps de travail nécessaire.

Monsieur Dominique FAYEAUX demande si les agents sont déjà passé en horaires d'été. Monsieur le Maire rappelle qu'il souhaite travailler en confiance avec le personnel. Il précise que si les conseillers ont des demandes de travaux

à faire, qu'ils n'hésitent pas. Les agents entreprendront les travaux demandés dans les délais raisonnables en fonction de l'état de présence des agents.

Monsieur Dominique FAYEAUX demande où sont passé les barrières manquantes. Monsieur le Maire répond qu'elles sont en attente de peinture.

Il rappelle que l'un des agents est à mi-temps thérapeutique et que par conséquent les tâches à effectuer nécessite davantage de temps. Suite à cela, Monsieur Dominique FAYEAUX propose de répartir les tâches différemment. Monsieur le Maire informe que les agents effectuent les tâches en fonction de leurs compétences mais également en fonction de leur aspiration.

Fin de la séance du conseil municipal à 21h00.

Affichage des délibérations effectué le 11/04/2023 à 12h00

**Affichage effectué le 11/04/2023 à
12h00**
**Le Maire,
Bernard RAIZER
Signature**

The image shows a rectangular box containing text and a stamp. The text is in bold black font. To the right of the text is a circular official stamp in blue ink. The stamp features a central emblem and the words 'MAIRE DU DOUZE-VIGNES' around the perimeter. A handwritten signature in black ink is written over the stamp and extends into the white space below the box.

Arrondissement de Gap



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°07/2023

DELIBERATION : Séance du 3 avril 2023

Conseillers en exercice	11	<p>L'an deux mille vingt-trois, le 3 avril à 18h00 le Conseil Municipal de la commune du Sauze du Lac était assemblé en session ordinaire, à la Mairie du Sauze du Lac, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur RAIZER Bernard, Maire.</p> <p>Présents : Bernard RAIZER, Daniel BOSQUET, Jaques BONNIN, Jacqueline DURAND, Dominique FAYEAUX, Carine GALLI, Cédric GILLY, Jean-Michel MAURE.</p> <p>Absents : Annemarie BART, Fabrice BELLET, Jean REY</p> <p>Représentés : Fabrice BELLET par Jean-Michel MAURE Annemarie BART par Jacques BONNIN Jean REY par Bernard RAIZER</p> <p><i>Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal Daniel BOSQUET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</i></p>
Conseillers présents	08	
Conseillers absents	03	
Conseillers représentés	03	
•		
Date de convocation		
28 mars 2023		
•		
Pour	11	
Contre	01	
Abstention	00	
•		
Annexe		

OBJET : Autorisation installation jet ski thermique sur la plage de Port Saint Pierre

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet d'installation de jet-skis électriques à Port-Saint-Pierre. Ces jet-skis causent très peu de nuisances sonores, ils sont certifiés ultra low et basse émission.

Il explique que le projet est une activité de balades en jet-skis électriques. Cependant le jet ski électrique n'est pas encore agréé en France. Il devrait l'être dans le courant de l'année 2023.

Il informe que le prestataire de service souhaite commencer son activité avec des jet-skis thermiques le temps d'avoir l'autorisation pour les jets-skis électriques. La commission du SMADESEP a donné un avis favorable à cette proposition à la condition qu'il ne s'agisse que d'une phase transitoire avec un maximum de 2 années d'utilisation du matériel thermique.

Les Jet-skis seront installés sur le ponton publics en mobilisant 2 places pour 4 jet-skis. Il rajoute également que le prestataire de service a le projet d'une 2^{ème} activité de bouée tractée en précisant que ça ne sera pas cette année. Le but étant de récupérer l'AOT et le bâtiment des bouées tractées afin qu'il reconstruise un bâtiment en accord avec la charte architecturale.

Par ailleurs, il précise que cette activité sera présente uniquement à Port-Saint-Pierre.

Monsieur le Maire souhaite avoir l'avis du conseil municipal afin de valider l'installation des jet-skis électriques, en sachant que l'activité commencera avec des jet-skis thermiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents et représentés, approuve l'exposé de Monsieur Le Maire et décide :

- **DE VALIDER** l'installation de jet-skis électriques à Port-Saint-Pierre en vue d'une activité de balades.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Bernard RAIZER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°08/2023

DELIBERATION : Séance du 3 avril 2023

Conseillers en exercice	11	<p>L'an deux mille vingt-trois, le 3 avril à 18h00 le Conseil Municipal de la commune du Sauze du Lac était assemblé en session ordinaire, à la Mairie du Sauze du Lac, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur RAIZER Bernard, Maire.</p> <p><u>Présents</u> : Bernard RAIZER, Daniel BOSQUET, Jaques BONNIN, Jacqueline DURAND, Dominique FAYEAUX, Carine GALLI, Cédric GILLY, Jean-Michel MAURE.</p> <p><u>Absents</u> : Annemarie BART, Fabrice BELLET, Jean REY</p> <p><u>Représentés</u> : Fabrice BELLET par Jean-Michel MAURE Annemarie BART par Jacques BONNIN Jean REY par Bernard RAIZER</p> <p><i>Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal Daniel BOSQUET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</i></p>
Conseillers présents	08	
Conseillers absents	03	
Conseillers représentés	03	
•		
Date de convocation		
28 mars 2023		
•		
Pour	11	
Contre	00	
Abstention	00	
•		
Annexe		

OBJET : Compte de gestion 2022 : budget de la commune

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.

Après s'être assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant les comptes de gestion de la Commune.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECLARE** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022, par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jours et an susdits.

Le Maire

Bernard RAIZER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°09/2023

DELIBERATION : Séance du 3 avril 2023

Conseillers en exercice	11	<p>L'an deux mille vingt-trois, le 3 avril à 18h00 le Conseil Municipal de la commune du Sauze du Lac était assemblé en session ordinaire, à la Mairie du Sauze du Lac, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur RAIZER Bernard, Maire.</p> <p>Présents : Bernard RAIZER, Daniel BOSQUET, Jaques BONNIN, Jacqueline DURAND, Dominique FAYEAUX, Carine GALLI, Cédric GILLY, Jean-Michel MAURE.</p> <p>Absents : Annemarie BART, Fabrice BELLET, Jean REY</p> <p>Représentés : Fabrice BELLET par Jean-Michel MAURE Annemarie BART par Jacques BONNIN Jean REY par Bernard RAIZER</p> <p><i>Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal Daniel BOSQUET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</i></p>
Conseillers présents	08	
Conseillers absents	03	
Conseillers représentés	03	
•		
Date de convocation		
28 mars 2023		
•		
Pour	10	
Contre	00	
Abstention	00	
•		
Annexe		

OBJET : Compte administratif 2022 et affectation de résultat – budget communal

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs du budget de la commune.
Le compte administratif 2022 fait apparaître :

DETERMINATION DES RESULTATS	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Recettes	526 440,49 €	229 292,87 €	755 733,36 €
Dépenses	421 860,52 €	122 603,86 €	544 464,38 €
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>104 579,97 €</i>	<i>106 689,01 €</i>	<i>211 268,98 €</i>
Résultats reportés de l'exercice	90 270,31 €	179 752,58 €	270 022,89 €
TOTAL CUMULE	194 850,28 €	286 441,59 €	481 291,87 €
Restes à réaliser recettes	- €	125 119,29 €	125 119,29 €
Restes à réaliser dépenses	- €	127 980,69 €	209 822,15 €
<i>Solde restes à réaliser</i>	<i>- €</i>	<i>2 861,40 €</i>	<i>-</i>
Résultats à affecter	194 850,28 €	283 580,19 €	478 430,47 €

Monsieur le Maire précise que ce compte administratif est conforme au compte de gestion du receveur.

Monsieur le Maire se retire de la salle du Conseil et M. BONNIN Jacques, 1er adjoint, fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **De valider** les comptes administratifs 2022 du budget général de la commune conformément au compte de gestion du receveur.
- **De voter et arrêter** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- **D'affecter** le résultat comme suit :
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 194 850,28€

Ainsi fait et délibéré les jours et an susdits.

Le Maire

